

LE JOURNAL
DE LA FÉDÉRATION DU BÂTIMENT
ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA LOIRE

#38

JUILLET
A O Û T
SEPTEMBRE
2 0 2 0

LES ÉCHOS

DE LA FÉDÉRATION DU BTP



DOSSIER

LA RÉFORME RGE

#19505



Didier Brosse
Président de BTP Loire

Chers adhérents, Chers collègues,

J'ai été élu Président de Fédération du BTP de la Loire le 25 septembre. C'est pour moi une grande fierté. Homme de métier, je me suis beaucoup investi au sein de l'Union de Maçonnerie Gros Œuvre (UMGO) que j'ai présidée de 2013 à 2019.

Je succède à Thierry VIDONNE, et j'en profite pour souligner tout le travail accompli pendant ses deux mandats de 2014 à 2020. Il a su soutenir la profession et défendre les intérêts du BTP avec passion et abnégation.

Je m'inscrirai dans la continuité de cette action et les enjeux ne manquent pas dans le contexte de la crise sanitaire.

Sans attendre, j'ai d'ailleurs écrit aux parlementaires de la Loire afin de mettre l'accent sur trois propositions en vue des discussions à l'Assemblée Nationale pour le Projet de Loi de Finance 2021. Il est absolument nécessaire de faire bouger les curseurs, pour les entreprises du BTP et les 16000 salariés qu'elles emploient dans la Loire.

Nous plaçons pour un rétablissement à 40% de la quotité de prêt à taux zéro (PTZ) pour l'acquisition d'un logement neuf en zones rurales et péri-urbaines. Ce taux a été ramené à 20%.

« Pinel » jusque fin 2022 : la relance du Bâtiment ne peut se faire uniquement en s'appuyant sur la rénovation des logements (45 % de la production concerne le neuf).

« Ma Prime Renov » élargie au maximum de logements. A ce stade, aucune précision ne figure dans ce projet de loi, suscitant l'interrogation et l'impatience de nos entreprises, d'autant plus que la mesure est censée s'appliquer aux devis émis dès ce 1^{er} octobre 2020 !

Pour que ce dispositif fonctionne, il importe qu'il soit le plus simple et le plus large possible. Nous plaçons pour que

« Ma Prime Renov » soit ouverte à tous les contribuables mais aussi au maximum de logements, aux résidences secondaires situées – exclusivement- en zone de revitalisation rurale.

Nous avons d'ores et déjà obtenu un soutien du député Dino Cinieri qui déposé des amendements dans ce sens.

Je n'oublie pas nos amis des **travaux publics**, une activité mise à rude épreuve avec une commande publique au ralenti, -25% sur 12 mois glissant. J'ai donc entrepris des rencontres avec les grands donneurs d'ordre du territoire afin de leur demander de relancer la machine de la commande publique. Les plans de relance annoncés donnent de l'espoir, mais c'est dès à présent que les appels d'offres doivent sortir.

Nous avons été entendus par Saint-Etienne Métropole qui a accéléré le déblocage des marchés relatifs aux routes départementales. De même les marchés à bons de commande sont un moyen simple et rapide pour donner de l'activité à nos entreprises.

La nouvelle préfète Catherine SEGUIN annonce 8,5 millions d'euros de subventions exceptionnelles « plan de relance », pour faire effet de levier sur 46 millions d'euros de travaux. 82 projets ont ainsi été identifiés dans la Loire. Ce qui va être déterminant, c'est la capacité des collectivités à engager les travaux. Nous y veillerons avec pugnacité, nous avons demandé de pouvoir intégrer un groupe de travail pour suivre les dépenses effectives et identifier tous les blocages.

Notre Fédération doit s'inscrire dans une dynamique de dialogue, de partenariat avec les maîtres d'ouvrage. Nous serons force de proposition.

Restons combattifs, optimistes, tournés vers l'avenir ! J'en veux pour preuve l'excellente rentrée de notre CFA avec la barre des 1000 apprentis qui devrait être atteinte.

Restons combattifs, optimistes, tournés vers l'avenir !

DATES IMPORTANTES

du 27 au 30/10/20

Formation Autocad – Initiation

05/11 et 06/11/20

Formation Responsable Gaz

du 23 au 27/11/20

Formation Amiante SS4 Encadrement Mixte - Initiale

Le 28/10/20

Machôn TP

19/11 et 03/12/20

Session création Document Unique à Roanne (en ½ journées)

24/11 et 08/12/20

Session création PPSPS à S'-Etienne

CHANTIER PHARE

LE LYCÉE CHERVÉ À ROANNE

La région Auvergne Rhône Alpes dans son plan ambitieux de rénovation des Lycées investit 35 millions d'Euros dans celui du lycée de Chervé.

Pour mémoire le lycée Chervé, est le second plus gros lycée agricole de la région AURA et accueille 451 élèves qui suivent l'une des 28 formations proposées allant de la classe de 4^{ème} au BTS.



Cette rénovation attendue depuis des années va pouvoir enfin s'opérer, sur une période de 5 ans comprenant une démolition des locaux trop vétustes ou inadaptés, avec une surface bâtie qui passera de 33 000m² à 15 000m². La rénovation du château et la construction d'un bâtiment neuf de 4 000m² avec des matériaux biosourcés, ossature bois et murs en paille et pisé constitueront les points phares du chantier.

Bien que l'appel d'offres ait été lancé début d'année, la Fédération du BTP a dû intervenir auprès du maître d'ouvrage afin de relancer le projet qui constituera en point en douter une magnifique vitrine de la mise en œuvre des modes constructifs avec des matériaux traditionnels et écologiques de la part des entreprises du BTP du secteur Roannais.

Maîtrise d'œuvre AUM Architecte

ÉVÈNEMENT

RETOUR SUR LA SOIRÉE DES MANDATAIRES

Le mercredi 09 septembre fut l'occasion pour Thierry Vidonne Président de BTP Loire de réunir pour la dernière fois avant la fin de sa présidence, les mandataires de BTP Loire. L'environnement politique et économique du bâtiment et des travaux publics avec les enjeux économiques ont pu très largement être abordé, sujet particulièrement sensible dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid 19.

Le sujet lié à l'emploi et à la formation a également fait l'objet d'un traitement approfondi du fait de la réforme de l'apprentissage et du changement en cours à la direction du centre de formation du CFA BTP Loire. Enfin les affaires sociales avec là encore la réforme des médecines du travail on fait l'objet d'une attention particulière.

L'animation des chambres professionnelles de la fédération qui a dû se réinventer du fait des contraintes sanitaires a néanmoins été conduite avec une démarche volontaire de formation au BIM et au Lean qui trouve toutes leurs pertinences dans cette période ou l'optimisation des coûts est plus que jamais essentielle.

La réunion a été suivie d'un repas avec animation musicale, ou nos mandataires ont mis à profit ce moment pour rendre un bel et émouvant hommage à Thierry Vidonne pour ses 6 ans de présidence et d'investissement à la tête de la Fédération du BTP de la Loire.

UN ORGANISME

LA MÉDECINE DU TRAVAIL

Le service de Santé du Travail du BTP de la Loire est une association Loi 1901 (sans but lucratif).

Elle est administrée par un Conseil d'Administration de 20 membres (10 représentants employeurs, 10 représentants salariés) et avec une Commission de Contrôle composée de 8 représentants salariés et 4 représentants employeurs constituant l'organisme de surveillance.



Le Conseil d'Administration qui nomme à sa tête un président, assure, sous le contrôle de l'Assemblée Générale, l'administration et la gestion du S. I. S. T. dans le respect de ses dispositions statutaires et des textes réglementaires régissant son fonctionnement. Il pourvoit à son financement en fixant ses cotisations. A cet égard, il convient de noter que les S. I. S. T ne bénéficient d'aucun financement public et que leurs frais doivent obligatoirement être mis à la charge des employeurs qui adhèrent.

Ce service est agréé par la «Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP)» sur le secteur géographique Loire Sud.

Réservé exclusivement aux salariés du BATIMENT et DES TRAVAUX PUBLICS, les médecins sont des spécialistes dans ces activités. Les consultations médicales ont lieu exclusivement en centres fixes.

Une cotisation trimestrielle calculée sur la totalité des salaires couvre, les visites périodiques, de pré-reprise ou de reprise, ainsi que l'ensemble des examens classiques qui précèdent la visite médicale. De plus, toujours dans le cadre de la cotisation les médecins sont à votre disposition pour tous conseils concernant la prévention dans votre entreprise.

En raison des travaux de rénovation de la Maison du BTP (17 rue de l'apprentissage à St Etienne), le service de Santé du Travail BTP Loire Sud déménagera provisoirement pour une période de 3 ans au 45 rue Eugène Beaune à St Etienne avant de réintégrer le Bâtiment.

45 rue Eugène Beaune – Saint-Etienne
 Téléphone : 04 77 43 93 30
 Web : www.sante-travail-btp42.com
 E-mail : SMT.BTP42@wanadoo.fr



LA RÉFORME RGE

1. POURQUOI LA RÉFORME

Depuis sa création en 2011, le label RGE a fait l'objet de nombreuses critiques de toutes parts : l'association de consommateurs UFC Que Choisir, la DGCCRF (Répression des Fraudes) et début 2018 le Conseil Général pour l'Environnement et le Développement Durable (structure chargée de conseiller le gouvernement et de vérifier la régularité, la qualité, l'efficacité de son action).

En conséquence, les pouvoirs publics ont voulu améliorer la lisibilité du dispositif et durcir le niveau d'exigence pour renforcer sa crédibilité et lutter contre certaines pratiques abusives.



Les travaux de la réforme ont été initiés en 2018 par les pouvoirs publics qui ont avancé plusieurs propositions d'évolutions profondes.

Heureusement les travaux ont été menés en concertation avec les organisations professionnelles qui s'y sont opposées, ont contribué et négocié. Grâce à l'implication de nos mandataires, les travaux ont abouti concrètement par l'évolution des règles du dispositif RGE via la publication d'un décret et d'un arrêté le 3 juin 2020.

- >> Manque de lisibilité
- >> Pratiques frauduleuses
- >> Usurpation de qualification
- >> Qualité de travaux insuffisante
- >> Démarchage abusif
- >> Manque de fiabilité

2. LA RÉFORME EN BREF

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOMAINES RGE :

- Division des domaines de travaux
- Introduction de domaines critiques

Famille A - Système Actif		
Anciens domaines	N°	Nouveaux domaines
Chaudière à haute performance énergétique ou micro-génération gaz ou fioul	1	Chaudière condensation ou micro-cogénération gaz ou fioul
Chauffage et/ou eau chaude solaire - Equipement de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire et dotés de capteurs solaires	2	Chauffage et/ou eau chaude solaire
Chauffage et/ou eau chaude bois - Equipement de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant au bois ou autre biomasse	3	Chaudière bois
	4	Poêle ou insert bois
	5	Pompe à chaleur : chauffage
	6	Chauffe-eau thermodynamique
Pompe à chaleur		
Installation d'un système de chauffage ou de production d'ECS électrique hors ENR d'éclairage ou installation d'un équipement de régulation de chauffage	7	Radiateur électriques, dont régulation
Equipements de ventilation mécanique	8	Ventilation mécanique

Famille B - Système Passif		
Anciens domaines	N°	Nouveaux domaines
Fenêtres, volets, portes extérieures - Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées, de volets isolants et de portes d'entrée donnant sur l'extérieur	9	Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur
	10	Fenêtres de toit
Isolation des murs et planchers bas - Matériaux d'isolation thermique des parois opaques pour ce qui concerne les murs en façade ou en pignon et les planchers bas	11	Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds
	12	Isolation des murs par l'extérieur
	15	Isolation des planchers bas
Isolation du toit - Matériaux d'isolation thermique des parois opaques pour ce qui concerne les toitures terrasses, les planchers de combles perdus, les rampants de toitures	13	Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur
	14	Isolation des combles perdus

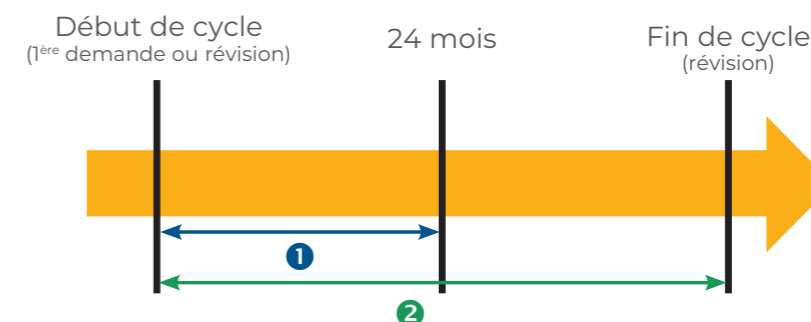


HARMONISATION DES GRILLES DE CONTRÔLE D'AUDIT

Pour chaque domaine de travaux, les non-conformités « majeures » ou « mineures » sont définies dans les grilles de contrôle pour les audits, publiées et accessibles sur le site www.faire.fr (à partir du 31 octobre 2020).

RENFORCEMENT DU DISPOSITIF D'AUDITS POUR RENFORCER LE DISPOSITIF RGE

- **Sélection des chantiers à auditer de façon aléatoire** parmi 5 chantiers déclarés par l'entreprise (contre 2 actuellement) ou parmi les chantiers déclarés par les organismes gestionnaires des dispositifs d'aides
- **Renforcement du nombre d'audits sur les domaines dits « critiques »** : Les entreprises devront réaliser 2 audits par période de 4 ans sur le domaine critique puis un audit supplémentaire par audit critique supplémentaire.



- **Déclenchement d'audits supplémentaires suite à un audit non conforme** : Lorsqu'un audit sur un domaine relève une non-conformité majeure la commission d'examen à la possibilité de déclencher un audit supplémentaire sur ce même domaine, ainsi que sur tout autre domaine qui n'est pas audité pendant la période de qualification

Pour toute question sur les financements, contactez un conseiller info-énergie de la plateforme Rénovactions42 !

LE SERVICE PUBLIC GRATUIT
 À VOS CÔTÉS
 POUR RÉUSSIR
 VOS TRAVAUX
 DE RÉNOVATION

04 77 41 41 25

www.renovactions42.org

Nous vous aidons à faire les bons choix
 Prenez rendez-vous avec un conseiller

Contact Fédération BTP Loire
 Mélanie PLANQUE : 06 42 76 02 70 / planquem@d42.ffbatiment.fr

FORMATION

■ ORGANISATION DES FORMATIONS - MESURES SANITAIRES – FINANCEMENTS EXCEPTIONNELS CONSTRUCTYS

Les formations organisées par l'IFRBTP 42 en INTRA et INTER ont repris depuis le mois de juin 2020. Conformément au protocole sanitaire gouvernemental, nous avons mis en place les conditions nécessaires pour garantir le meilleur accueil et la sécurité de nos stagiaires et de nos équipes :

- Groupe limité à 9 personnes + 1 intervenant
- Salle adaptée pour respecter les distanciations
- Gel hydro alcoolique et lingettes mises à disposition
- Nettoyage du matériel entre chaque utilisation.
- Service snacking à emporter

Les formations dites SECURITÉ reste au cœur de l'offre de l'IFRBTP 42 car le secteur du BTP est l'un des plus accidentogènes. Ainsi, pour permettre à vos salariés de connaître les risques de leur métier, prévenir les accidents et savoir intervenir dans une situation d'urgence, l'IFRBTP 42 vous propose les formations suivantes :

- Travaux en hauteur / EPI
- Utilisation des échafaudages (fixe et/ou roulant)
- Amiante sous-section 4 (opérateur et/ou encadrant mixte)
- Préparation aux Caces (PEMP / ENGIN / CHARIOT ...) : dans le respect des nouvelles recommandations de l'INRS
- Préparation à l'habilitation électrique (électriciens ou non électriciens)
- SST ...

Toutes ces formations se déclinent en session INTRA (spécifiquement pour le personnel d'une seule entreprise) ou en INTER, sur ST ETIENNE ou sur ROANNE.

Du fait de cette période exceptionnelle, des financements exceptionnels ont été mis en place par Constructys jusqu'au 31.12.2020, afin de faciliter les accès aux formations et faire ainsi monter en compétence vos collaborateurs.

Alors, n'hésitez pas à contacter le service formation de BTP LOIRE, afin d'étudier avec vous vos besoins en formation, établir votre plan de développement des compétences et optimiser les enveloppes budgétaires disponibles.

Nicole VILELA : 06 77 15 28 31
 Assistante : Émilie MASSARDIER 04 77 42 36 80

PAIE

■ SERVICE PAYE DE BTP LOIRE SERVICES

La fin d'année civile correspondant à la période de fin du cycle de paye, c'est le moment propice pour se poser les bonnes questions.

Vous confiez vos payes à un prestataire :

- Êtes-vous sûr que votre prestataire soit un spécialiste du social et de la paye du BTP et en mesure de vous garantir la parfaite exactitude de celles-ci ?

Il existe en France 657 conventions collectives.

Le BTP a des spécificités qu'il convient de maîtriser parfaitement : Abattement de 10%, Panier, Petits et Grands déplacements, Accords d'entreprise spécifiques, Heures supplémentaires, Pénibilité, etc....

- Êtes-vous certain de payer le juste prix ?

Comparez les prestations : Mission sociale et Prestation paye de votre prestataire ?
 Le prix affiché de la paye est souvent un trompe-l'œil pouvant cacher une surfacturation. Assurez-vous que la mission sociale soit comprise dans le coût de la mission paye (rédaction des contrats de travail, calcul d'indemnité, accompagnement à la rupture de contrat, etc....)

Les actes spécifiques de la paye sont-ils compris dans le tarif de votre prestataire ?
 Entrée et sortie du personnel, paramétrage de fin d'année pour les changements de taux, calcul d'indemnité de départ, conseils, assistance, contrôle Urssaf, etc....
BTP Loire Services est le spécialiste de la paye du BTP, consultez-nous.

Philippe BOUCHÉ : 06 82 86 17 73 / boucheph@d42.ffbatiment.fr

SOCIAL

■ LES DIFFÉRENTES AIDES POUR L'APPRENTISSAGE

Annoncé par le gouvernement début juin pour encourager et inciter les entreprises à continuer à recruter des salariés en alternance malgré le contexte économique difficile, le plan de relance de l'apprentissage trouve existence au travers de la loi de finances rectificative pour 2020. Parmi les mesures prises, celle de l'aide exceptionnelle aux employeurs d'alternants en contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation.

Dans le cadre du plan #1jeune1solution, le gouvernement met en place une aide exceptionnelle au recrutement d'apprentis et de salariés en contrat de professionnalisation, pour les contrats conclus entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021. Initialement prévue pour les contrats d'apprentissage jusqu'à la licence, cette aide exceptionnelle a finalement été étendue à tous les diplômes jusqu'au niveau 7 (= niveau Master) et pour l'embauche de salariés en contrat de professionnalisation. Le montant de l'aide est :

- 5 000 euros maximum pour un mineur ;
- 8 000 euros maximum pour un majeur (applicable à compter du premier jour du mois suivant le jour où l'alternant atteint 18 ans).

Ce montant est versé mensuellement au prorata de la présence de l'alternant. En cas de rupture du contrat, le paiement de l'aide est arrêté.

Le versement de l'aide est soumis au dépôt du contrat (apprentissage et professionnalisation) auprès de l'OPCO. La gestion et le paiement de l'aide sont confiés à l'Agence de Services et de Paiement.

Pour les contrats d'apprentissage : l'aide est versée avant le paiement de la rémunération par l'employeur dans l'attente des informations de la DSN. Si la DSN n'est pas établie, le paiement de l'aide est suspendu.

Pour le contrat de professionnalisation : c'est à l'employeur de transmettre le bulletin de paie du salarié à l'Agence de services et de paiement. Sans transmission, le paiement de l'aide sera suspendu.

Contactez votre Fédération pour plus d'informations :
 Matthieu PORTAFAIX : 04 77 42 36 86

ADHÉSIONS

■ BIENVENUE AUX NOUVEAUX ADHÉRENTS DE BTP LOIRE !

Durant ce 3^{ème} trimestre 2020, 13 entreprises ont rejoint la Fédération du BTP :

- Ent. INFINI REVETEMENTS
- Ent. MULTIMAX
- Ent. CIVEZ MC
- Ent. MENASRI
- Ent. SEIVE MENUISERIE
- Ent. DISS
- Ent. BARRAT ANTHONY
- Ent. CROZIER TERRASSEMENT
- Ent. TREMA
- Ent. EIFFAGE ROUTE
- Ent. DELOMBRE CYRIL TP
- Ent. CARRIERES RICHARD
- Ent. TRA FOR MIN

CROZIER TERRASSEMENT - Mickaël CROZIER

Entreprise de Travaux Publics à Balbigny / 6 salariés

Pourquoi avoir rejoint la Fédération du BTP ?
 « L'entreprise Crozier Terrassement a connu en 2019 une croissance importante de ses activités et de ses effectifs, engendrant un besoin d'accompagnement juridique, social, administratif, etc..., que seule la Fédération pouvait proposer. La Fédération BTP Loire nous apporte des solutions adaptées à chaque situation, elle nous accompagne dans nos démarches et nous permet de franchir ces étapes. »

Lionel VILAS BOAS : 04 77 42 36 86

INFO SERVICES

■ CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE : UNE OFFRE DÉDIÉE À TOUTES LES ENTREPRISES DU BTP

Dans le cadre de la généralisation des marchés publics dématérialisés depuis le 1^{er} Octobre 2018, les entreprises doivent se doter d'un certificat de signature électronique (CSE).

Le certificat électronique est l'équivalent numérique de la signature manuscrite.

Le CSE est donc nominatif, délivré à une seule personne et non à une société. Il permet à la fois d'identifier le signataire de façon nominative, de garantir l'intégrité du document et engage le signataire. En pratique, il est contenu sur une carte à puces ou sur une clé USB.

Les certificats électroniques fournis par la Fédération Française du Bâtiment contiennent le certificat eIDAS (conformes au Référentiel Général de Sécurité et au règlement européen), valable 3 ans.

Un accompagnement gratuit !

La réception et l'installation du certificat est proposée gratuitement par la Fédération BTP Loire à l'ensemble des entreprises adhérentes ! Alors n'hésitez plus !

Lionel VILAS BOAS : 04 77 42 36 86



CLUB PARTENAIRE

■ CRÉDIT AGRICOLE

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



LOIRE HAUTE-LOIRE

Le **Crédit Agricole Loire Haute-Loire** est une banque régionale coopérative et mutualiste. Nos valeurs reposent sur 3 piliers qui ont construit notre identité et notre marque : Proximité, Solidarité, Responsabilité.

Avec **146 agences** de proximité réparties sur les 2 départements, elle mobilise l'énergie de **1 300 collaborateurs** et de 820 Administrateurs de Caisse locale au service de 508 000 clients. En comptant désormais plus d'1 habitant sur 2 comme client, nous sommes la 1^{ère} banque du territoire.

Notre ambition est d'être le partenaire sur qui on peut compter, celui qui accompagne chaque client dans la durée, de façon globale et personnalisée et qui aide à bien décider. Le **Crédit Agricole Loire Haute-Loire** oriente toutes ses actions vers la performance au service de ses clients particuliers, des entrepreneurs et des entreprises, à travers sa **proximité relationnelle, sa proximité humaine et son engagement territorial.**

UN BESOIN ? UN PROJET ?
Faites appel à des Experts !

CONTACTEZ-NOUS au 04 77 042 043
 ou RDV sur www.credit-agricole.fr/ca-loirehauteloire/

Je, soussigné :

Né(e) le : | | | | | | | | | | À :

Agissant pour le compte de (raison sociale) : Nom propre SA SARL SNC EURL SAS

En qualité de (artisan, gérant...) : Date de création : | | | | | | | | | |

Numéro SIRET : Code APE :

Adresse du siège :

Code postal : | | | | | | Ville :

Téléphone : | | | | | | | | | | Fax : | | | | | | | | | | Portable : | | | | | | | | | |

Email :

Nature de l'activité principale :

Secondaire :

Nombre actuel de salariés :

Cachet et Signature

Emplacement réservé à BTP Loire

Validation du Président de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de la Loire

Fait à :
 Le : | | | | | | | | | |

3 QUESTIONS À...

DIDIER BROSSE



Bonjour Didier, comment doit-on vous appeler, Président ou toujours Didier ?

Sincèrement cela n'a aucune importance, pour plusieurs raisons, d'abord effectivement vous faites allusion au fait que je viens de prendre la présidence de BTP Loire et de succéder à Thierry Vidonne, mais pour mémoire, je viens de terminer la Présidence Nationale de l'UMGO (Union Maçonnerie Gros Œuvre) au sein de la Fédération Française du Bâtiment et il y a quelques années j'ai présidé la chambre de maçonnerie de la Loire, le titre de président n'est donc pas pour moi complètement nouveau.

En tout cas je suis quelqu'un de simple, abordable et je n'ai pas l'intention de changer.

Comment envisagez-vous votre mandat ?

Ce mandat sera un mandat unique de trois ans. Je souhaite le terminer de concert avec ma carrière professionnelle, car pour moi un président crédible est un président qui est aussi au quotidien à la manœuvre dans son entreprise.

Un mandat certes court, mais au service des adhérents et porteur d'ambitions.

Je vais poursuivre l'action remarquable de Thierry Vidonne et franchement il ne sera pas facile de rebondir sur tous les dossiers qu'il a posés sur mon bureau !

Le premier point

Naturellement il est lié au Covid 19 dont on va connaître très rapidement les effets catastrophiques produits sur nos entreprises en termes de trésorerie et d'activité.

Je vais être particulièrement vigilant au respect des engagements pris par l'état, les collectivités territoriales et d'une façon générale par l'ensemble des acteurs publics.

Il y a un risque majeur de rupture de nos carnets de commandes en fin d'année ce qui fragilisera un peu plus nos entreprises. Je me dois d'être le relais local de toutes les actions et tous les combats que mène la FFB nationale pour aider ses adhérents. Il est hors de question de laisser des entreprises vertueuses sur le bord de la route et il est vital pour notre système économique de pérenniser nos milliers d'emplois.

Le deuxième point

Il est lié au métier avec deux axes :

1. LA FORMATION

Ceux qui me connaissent savent mon attachement à la formation et à la promotion des métiers. Je vous rappelle que j'ai créé avec vous il y a 10 ans la formation de coffreur bancheur ici à Saint-Etienne en partant du constat que personne ne voulait former des compagnons comme la profession le souhaitait !

Plus récemment à l'UMGO j'ai monté de toute pièce les sélections nationales des Worldskills de « constructeur en béton armé ». Cela nous a emmenés pour la 1^{ère} fois en 2017 à ABOU DABI après avoir monté l'épreuve et des sélections ici à Saint-Etienne.

Je souhaite un vrai décollage des effectifs de la formation professionnelle dans notre département en accueillant encore plus de jeunes de qualité dans nos métiers, quel que soit leur profil. Nous devons profiter de la vitrine des prochaines échéances des Worldskills à Lyon et à Paris pour accélérer le recrutement.

Pour cela deux choses essentielles :

Il nous faut des professionnels encore plus investis dans la promotion des métiers et qu'ils soient partout en nombre dans tous les secteurs de la formation.

De l'autre côté de la barrière (et je pèse mes mots) je souhaite être écouté et entendu. L'unique fil conducteur de tous doit être de bien former des jeunes à nos métiers du bâtiment et des TP, de les accompagner dans leur parcours professionnel, en sachant les garder dans nos entreprises. Certaines structures font actuellement un très bon travail avec nous et il y a de très bonnes dynamiques qu'il faut entretenir, encourager et faire connaître.

Par contre je souhaite aussi des changements... car certaines situations ne sont plus acceptables...

2. L'ANIMATION METIER

Ces dernières années notre fédération départementale a fait un très bon travail de restructuration avec les métiers, mais il reste beaucoup à faire : Il nous faut plus de dynamisme et plus de participation dans les chambres professionnelles.

Nous avons tout sous la main avec en appui la FFB nationale et ses unions de métiers et bien sûr nos partenaires institutionnels.

Les multiples travaux des unions de métiers à savoir leurs programmes de recherche professionnelle et de développement, leur prospective métier, leurs veilles technologiques pour l'innovation et bien sûr le numérique et les nouvelles technologies sont à notre service il suffit de les solliciter et s'approprier les sujets !

Cette animation métier doit être aussi renforcée par la prévention et la santé au travail et pour finir cette animation métier doit faire la part belle au développement durable.

Je connais bien ces sujets et croyez- moi le gisement est énorme !

Pouvez-vous nous parler de l'homme, qui se cache derrière le chef d'entreprise et aussi maintenant le président de BTP Loire ?

Rire, il ne se cache personne,

J'ai, 61 ans, j'ai repris à 25 ans l'entreprise familiale créée en 1892 par mon arrière-grand-père. Je viens de la transmettre à ma fille Marion qui représente la 5^{ème} génération !

Une passionnée comme moi ! Ingénieur de formation, mais de terrain et en alternance !

Marion a suivi entre deux naissances tous les cours de l'EJDB (École des Jeunes Dirigeants du Bâtiment) le plus formidable outil de la FFB pour former des repreneurs d'entreprise. Cette formation diplômante créée il y a 20 ans par un président de l'UMGO !

Notre entreprise d'une quarantaine de salariés travaille dans le 42 et le 69. Nous sommes des généralistes de la maçonnerie et de la construction en béton armé.

Je suis marié et mon épouse est médecin généraliste, aussi passionnée que moi !

Je vous rassure c'est très contagieux, car mes deux filles sont ingénieurs travaux dans le bâtiment et mon fils est médecin ! Vous le voyez deux univers qui peuvent sembler bien différents, pourtant nous partageons comme point commun la gestion de l'humain et la formation, ce qui je trouve donne tout le sens et la richesse à nos métiers.

Pour conclure, je suis un entrepreneur hyper actif qui aime l'engagement tout court !

- A travers les dossiers métier, à la FFB et cela depuis des décennies.

- A travers mes activités sportives (pas toujours raisonnables !) pour prendre le recul nécessaire aux prises de décision.

- A travers le Rotary pour servir de belles causes en animant par exemple un superbe rallye de véhicule historique à Saint-Galmier...

Enfin à travers mon aventure familiale qui a commencé il y a plus de 40 ans !

Affranchir
au tarif
en vigueur



FÉDÉRATION DU BTP DE LA LOIRE
17, RUE DE L'APPRENTISSAGE
BP 80045
42002 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 1

#38
JUILLET
A O Û T
SEPTEMBRE
2 0 2 0